

# CONSEIL DE QUARTIER DE CHAMPEGAUD

Compte rendu de la réunion du 9 novembre 2021

## Présents :

Elus municipaux : Madame Le Maire, Madame FERREIRA DE MATOS Véronique, Madame OTT Françoise.

Membre : Monsieur KHARADJI Pascal, coordinateur des conseils de quartier

Elus du conseil : Mesdames GAUMARD Catherine, GUILLAUD-DURET Laurence, ANDRILLON Chantal, TESSIER-BOUCHET Nicole, ROUBINET Claudette. Messieurs LE REST Yvon, WIRRMANN Dominique, GUILLAUD Éric, GUICHARD Alain, BURNET Sylvain

Excusés : Messieurs VERNAUDON Mickael, VALLES François, BAILLET Thierry

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation des fonctions de président et secrétaire
2. Désignation du président vice-président secrétaire et secrétaire adjointe
3. Présentation du service de tranquillité publique
4. Eclairage public
5. Taille des arbres
6. Problème de communication
7. Question diverses
8. Préparation de l'ordre du jour

Madame FERREIRA ouvre la séance à 18h30 en remerciant les membres du conseil de quartier de leur présence et propose de limiter la durée des conseils à 2 heures maximum, ce qu'approuve les participants au conseil.

Un tour de table est fait afin que chacun puisse se présenter et Pascal KHARADJI coordinateur de l'ensemble des conseils de quartier et Directeur du CAVL ANIMA fait un bref descriptif de la structure ANIMA.

Mme FERREIRA demande à l'ensemble des conseillers présent s'ils ont bien reçu le mail les informant des dates des prochaines réunions programmées jusqu'à la fin juin 2022 au même endroit et à la même heure, ce à quoi ils répondent par l'affirmative. Mme FERREIRA rappelle aussi la possible tenue de réunions intermédiaires.

### 1. Présentation des fonctions de président et secrétaire par Madame FERREIRA

#### ➤ **Fonctions de Président et Vice-Président :**

- Le Président est responsable du déroulement des réunions.
- Il anime l'équipe du Conseil de quartier, il tient informé ses membres des problèmes soulevés par les habitants du quartier, des démarches entreprises, des solutions mises en œuvre et des décisions.
- Il fixe l'ordre du jour des réunions en concertation avec les membres du Bureau.
- Il est chargé d'organiser les événements et les manifestations décidés par son Conseil de quartier.
- Il coordonne les éventuels groupes de travail thématiques et en organise la composition.
- Le Vice-Président seconde le Président dans ses missions et le remplace si nécessaire.

#### ➤ **Fonctions de Secrétaire et Secrétaire adjoint :**

- Il rédige les compte-rendu et prépare les convocations qu'il transmet au Président puis, après validation, les transmet au service municipal en charge des Conseils de quartier afin qu'ils soient diffusés.
- Il assure le suivi des supports de communication relatifs aux Conseils de quartier.
- Le secrétaire adjoint seconde le Secrétaire dans ses missions et le remplace si nécessaire.

## 2. Désignation du président Vice-Président secrétaire et secrétaire adjointe

Après s'être portés volontaires, ont été désignés :

- Monsieur Yvon LEREST, en tant que Président
- Monsieur BURNET, en tant que Vice-Président
- Madame GAUMARD, en tant que Secrétaire
- Monsieur GUICHARD, en tant que Secrétaire adjoint

### **Information sur le Conseil Municipal Citoyen**

Suite à la désignation de Madame le Maire a présenté le Conseil Municipal Citoyen et le rôle qu'aura le représentant de quartier désigné ; il sera présent lors de conseils municipaux et échangera avec les élus après la séance sur les délibérations et projets. Pour rappel, les conseils municipaux se tiennent tous les 2 mois.

## 3. Présentation du service de Tranquillité Publique

Le service **de Tranquillité Publique** a été créé par délibération du 21/12/2020.

Composé de 3 agents d'intervention et 2 agents de médiation, ils ont pour missions de :

- Réassurer les quartiers et espaces publics par une présence quotidienne
- Prévenir les incivilités
- Suivi des signalements
- Apaiser les situations conflictuelles et accompagner les usages dans la recherche de situations pérennes
- Contrôler le respect du Code de la Route

**Numéro : 05 55 51 47 00**

Les conseillers font savoir qu'il serait bien d'avoir une ligne directe pour pouvoir les joindre.

Mme Le Maire précise nous précise que pour les petits tracas du quotidien (incivilités entre voisins, aboiements...) des fiches de signalement sont disponibles en mairie. Une fois complétées elles sont transmises au service compétent pour traitement avec un suivi des réponses apportées.

Elle nous informe aussi que des caméras de surveillance vont être installées à l'espace Fayolle afin de rassurer les familles et jeunes fréquentant le lieu suite aux nombreuses dégradations et aux incivilités qui y sont commises.

## 4. Eclairage publique

Certains conseillers demande s'il serait possible de baisser la densité de la luminosité à certains endroits. Mme FERREIRA nous fait savoir qu'une étude est en cours à ce sujet et qu'à l'heure actuelle sans avoir entièrement changé le système d'éclairage cela n'est pas possible. La conclusion de cette étude nous indique que 2 options permettraient facilement d'abaisser la puissance de l'éclairage, de programmer des coupures de nuit et que le montant s'élèverait à 1 823 830€ HT pour l'une et à 2 135 335€ HT, la deuxième étant celle qui permettrait de faire le plus d'économies.

Par ailleurs, nous demandons s'il ne serait pas possible d'émettre un arrêté afin de contraindre les magasins à éteindre leur vitrine la nuit. Mme Le Maire nous indique que cela n'est pas possible dans la mesure où il s'agit d'établissements privés mais qu'une sensibilisation auprès des personnes concernées serait judicieuse.

## 5. Taille des arbres

Le problème d'entretiens et de taille des arbres chez des particuliers est évoqué et nous demandons si la municipalité peut faire quelque chose car cela peut être dangereux et/ou apporter beaucoup de désagréments aux voisins. Madame Le Maire répond que ce problème étant du domaine privé, la municipalité ne peut rien faire.

Pour rester dans cette thématique, elle en profite pour nous parler :

- des 1500 arbres de la ville qui, élagués d'années en années, sont de plus en plus fragiles et moches. Un repérage des arbres en question a commencé, et une phase de test va être effectuée avenue du Bourbonnais où les arbres malades vont être abattus et une se plaisant en milieu urbain et dont l'élagage n'est pas nécessaire replantée. Elle nous indique que si l'espèce choisit résiste bien, elle sera l'unique espèce replantée sur toute la ville. Nous l'alertons sur l'importance de la biodiversité et lui indiquons que ce choix ne serait peut-être pas judicieux.

- du dispositif « 1 bébé/1 arbre » où des plantations ont déjà eu lieu au square de Fressange, à Courtille...

Nous lui indiquons que cette initiative est très appréciée des guéretois.

- de la remise en état du chemin de randonnée Courtille/Grancher

- de la volonté de créer un arboretum sur la colline de Grancher avec des espèces locales uniquement et aucune intervention humaine

- de la végétalisation de l'ensemble des cours d'école de la ville.

## 6. Problème de communication

Après 2 ans d'absence les quartiers vont pouvoir proposer des projets aux habitants de chaque quartier afin de redynamiser la ville et de recréer du lien avec ses voisins. Nous informons les élus sur le manque de panneaux d'affichage dans le quartier.

Madame FERREIRA nous indique qu'une balade urbaine serait judicieuse afin d'avoir un état des lieux précis du quartier et de recenser toutes les problématiques. Nous lui indiquons être totalement d'accord.

## 6. Question diverses

Est-il possible de faire quelque chose concernant l'herbe sur les trottoirs car la ville est de plus en plus sale ?

Madame Le Maire nous dit avoir pleinement conscience de ce problème et nous rappelle l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires. Afin de pallier à cette problématique, il est envisagé de travailler avec des chantiers d'insertion ou de planter des fleurs de trottoir aux endroits où beaucoup de mauvaises herbes poussent. Ces fleurs seraient des répulsifs naturels aux mauvaises herbes et un test va être effectué dans la Grand rue. S'il est concluant il sera déployé sur toute la ville.

Quand aura lieu le marché de Noël, et qu'elles animations vont être proposées?

Il aura lieu du 18 au 20 décembre. Des chalets seront installés place du marché, une patinoire sur l'Esplanade François Mitterrand, un manège pour enfants place Bonnyaud et il y aura du théâtre de rue et des animations en parallèle.

## 7. Préparation de l'ordre du jour

Pour l'instant, seul la problématique avec EVOLIS est souhaitée et les conseillers désirent y réfléchir plus longuement. Madame FERREIRA nous indique que cela ne lui pose pas de problème et qu'un mail nous sera envoyé prochainement afin de l'enrichir.

La séance est levée à 20h35.

Le Président

Yvon LE REST